

Accueil des victimes de violences conjugales en période de confinement, Mairie d'Arcueil – Mission égalité

Malgré la fermeture de plusieurs structures d'accueil suivant l'annonce de la crise sanitaire obligeant le confinement de l'ensemble de la population, la continuité de l'accompagnement des victimes reste assurée.

« Être confiné chez soi avec un homme violent est dangereux. Il est déconseillé de sortir. Il n'est pas interdit de fuir. Ne restez pas seule. »

➔ Qui contacter ?

Au niveau national :

- Le **115** pour la mise en sécurité et l'hébergement d'urgence
- Le **17**, les services de police ou le **112** à partir du téléphone portable
- Le **3919**, Violences Femmes Info Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences.
- Le **114** : C'est un numéro d'alerte par SMS lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit. Envoyer un SMS en indiquant votre adresse et votre nom pour alerter la police, la gendarmerie, le SAMU et les pompiers.
- La plateforme **Arrêtons les violences** (<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>) pour signaler en ligne les violences reste active. Le traitement des contentieux essentiels est assuré par les juridictions, parmi ceux-ci notamment les ordonnances de protection, les mesures d'éviction du conjoint violent etc.
- **Votre pharmacie de quartier, qui relaiera l'information auprès des forces de l'ordre**

Au niveau local:

L'Hôtel de ville est fermée au public mais, pour toute question urgente, la Mairie reste joignable par téléphone : 01 46 15 08 80 et par Email : mairie@mairie-arcueil.fr.

A travers le réseau d'Arcueil, de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, la ville, en lien avec les structures d'accueil, de soutien, d'accompagnement et d'aide aux femmes victimes de violences, reste également mobilisée pendant le confinement pour permettre la poursuite de l'accueil (téléphonique au 01 41 98 61 29) et l'accompagnement des femmes ou de leur entourage qui en ont besoin.

- **Le CCAS** reste mobilisé tous les jours : Pour toute demande d'aide pour vous-même ou un voisin, une voisine qui selon vous, en aurait besoin, contactez la Mairie : 01 46 15 08 80
- **Le Centre Municipal de Santé (CMS)**: L'équipe du Centre municipal et universitaire de santé est entièrement mobilisée face à l'épidémie de Covid-19. Afin de traiter prioritairement les cas des patients supposés ou confirmés Covid-19, les consultations non urgentes sont annulées. Les rendez-vous via Doctolib sont possibles. Ont été développées la téléconsultation et les consultations téléphoniques.
- **Pour le CIDFF**, toutes les permanences juridiques et psychologiques sont fermées mais elles restent joignables par téléphone. Pour toutes questions juridiques, merci d'appeler aux heures d'ouverture administrative le 06 28 13 92 86 ou le 07 85 24 31 27, ou adresser un mail au victim.es.cidff94@gmail.com. Pour contacter le siège et pour les professionnels, vous pouvez composer le 06 62 45 73 12 ou écrire au cidff94@gmail.com
- **L'Espace départemental des solidarités** de Gentilly est regroupé avec l'EDS d'ORLY, une ligne spécifique est dédiée au traitement des situations d'urgence – 01 48 84 60 42
- **Tremplin 94**, pour une durée indéterminée, n'assure plus d'entretiens dans ses locaux, développe le recours au télétravail afin d'assurer une continuité de service pour les femmes et assure des entretiens téléphoniques ou des échanges par mail : 01 49 77 10 34 (mail : tremplin94@orange.fr)

- **SAJIR-APCARS –Bureau d’Aide aux Victimes**: L’accueil au Bureau d’Aide aux Victimes au Tribunal de Créteil est suspendu mais une permanence téléphonique est assurée par le SAJIR-APCARS: 0 800 17 18 05 Des conseils juridiques peuvent être apportés par téléphone. Des entretiens téléphoniques avec un.e psychologue de l’association sont également possibles. Pour le dépôt d’une ordonnance de protection, contactez le SAJIR-APCARS par téléphone, qui vous guidera dans les démarches.